

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 331 pris en Conseil d'administration.

n° 331

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 8 avril 1938
Numéro JO n° 497 du 30/04/1938	Date du numéro 30 avril 1938

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le compte définitif des recettes et des dépenses du budget local de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1936, est arrêté comme suit :

Section ordinaire : Recettes ordinaires	20,180,235 81	Dépenses ordinaires	
12,413,598 50	EXCÉDENT des recettes	7,766,637 31	Section extraordinaire : Recettes extraordinaires
1,669,856 92	Dépenses extraordinaires	1,509,423 80	ÉXCÉDENT des recettes
	TOTAL des recettes	7,927,070 43	160,433 12